

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 98

présenté par  
M. Dufau

-----

**AVANT L'ARTICLE 6**

Supprimer la division et l'intitulé suivants :

« Titre II

« Organisation générale de la politique de développement et de solidarité internationale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mettre la structure du projet en accord avec son contenu, la présence du titre II ne se justifiant désormais plus, compte tenu des modifications que la commission a apportées aux articles du projet de loi initial.